

PUBS PAYSAGÈRES

Fima-Trend poursuit son combat

■ Pas question de baisser les bras! A l'origine des deux publicités paysagères taillées l'été dernier, au Bry, l'agriculteur argovien Thomas Stutz vient de recourir contre l'ordonnance pénale qui le condamne à 2000 francs d'amende (*La Gruyère* du 22 janvier). Fin janvier, le juge d'instruction Jean-Luc Mooser l'a reconnu coupable d'insoumission à une décision de l'autorité, de contravention à l'Ordonnance sur la signalisation routière et de contravention à la Loi cantonale sur les réclames.

Le directeur de l'entreprise Fima-Trend estime avoir respecté l'injonction du préfet Maurice Ropraz qui lui intimait, mi-octobre, de faire disparaître les réclames. S'il avait fauché, explique-t-il, car le contraste aurait été encore plus visible. Il a aussi renoncé à labourer en raison de la forte pente des terrains. La terre aurait été emportée par les prochaines pluies. «C'est pour cette raison que nous avons semencé et râtelé à la main, ajoute Thomas Stutz. L'herbe pousse et s'harmonise ainsi plus vite.» Le préfet lui avait demandé de s'exécuter jusqu'au 31 octobre. L'agriculteur serait, selon ses dires, intervenu le 13 déjà.

Mais le patron de Fima-Trend ne s'arrête pas là. Très remonté, il s'estime toujours victime d'une inégalité de traitement avec d'autres entreprises qui ont leur enseigne à proximité immédiate de l'autoroute. Pire, le canton serait lui-même dans l'illégalité, en autorisant les publicités touristiques régionales. Il demande donc si ces réclames font, elles aussi, l'objet de procédures judiciaires et si leurs responsables ont été condamnés.

Le dossier va être transmis au juge de police de la Gruyère. Thomas Stutz aura alors l'occasion de présenter ses arguments, une nouvelle fois, en séance publique. **NB**

SORENS

Double concert pour Euphonia qui étrenne son titre

■ Après avoir défendu victorieusement son titre de champion de Suisse des brass bands, à Montreux, l'ensemble de cuivres Euphonia donne ce week-end son double concert annuel, à Sorens.

Dirigé par Michael Bach, Euphonia lancera son programme par une *Introduction* signée Torstein Aagaard-Nilsen. Suivra *Concertino olympique* (soliste: Charly Jolliet), une pièce écrite par l'Anglais Roy Newsome tout exprès pour le tromboniste valaisan Dany Bonvin. Puis *Irish tune from country Derry*, de Percy Aldrige Grainger, précédera *Rococo Variations*, d'Edward Gregson, pièce imposée au dernier British open brass band contest, à Birmingham, et qu'Euphonia donnera en première suisse.

Après la pause, les auditeurs pourront apprécier *Knut liten og Sylvelin*, dans un arrangement de Frode Rydland, et *Soliloquy* (soliste: Cédric Dorthe), de Philip Sparke. Suivront trois standards du jazz, à commencer par *Carioca* (soliste: Jean-Paul Pugin), dans un arrangement du Fribourgeois Dominique Morel, *Me and my shadow*, popularisé par Frank Sinatra et Sammy Davis Jr (solistes: Benoît Krummenacher et Josué Merçay), et *A child is born* (arrangement de Reid Gilje), avec une improvisation au bugle du président Fabien Crausaz. La soirée s'achèvera avec *The Gael*, de Trevor Jones, un extrait du *Dernier des Mohicans* sur un arrangement d'Andrew Duncan. **GRU**

Sorens, salle polyvalente, samedi 7 février, 20 h 15, dimanche 8 février, 17 h

SALON BOIS DE BULLE

Elever pour densifier le bâti

Tous les cantons sont confrontés à cette problématique. Comment densifier le bâti? Markus Mooser propose de surélever les bâtiments avec du bois. Une solution qui n'a, selon le responsable du Cedotec, que des avantages.



«Surélever permet de densifier l'habitat, de réduire le trafic pendulaire et d'assainir les constructions actuelles», assure Markus Mooser

■ Le retour en grâce du bois dans la construction ne cesse de se confirmer. Il est aujourd'hui de plus en plus souvent employé pour ajouter un ou deux étages aux bâtiments existants. Responsable du Cedotec, l'office romand de Lignum, Markus Mooser présentera vendredi, à Espace Gruyère, son «Manifeste en faveur des surélévations».

– Markus Mooser, la surélévation des bâtiments est-elle LA solution pour densifier le bâti?

Tout à fait. Surélever permet de densifier l'habitat, de réduire le trafic pendulaire et d'assainir les constructions actuelles. Du point de vue de l'isolation thermique, 90% de notre parc immobilier est catastrophique. Comme les locataires paient le chauffage, le propriétaire n'a aucun avantage à isoler. Il existe toute une série d'incitations à l'isolation – Minergie, centime climatique – mais, comparées aux investissements nécessaires, ce n'est pas suffisant. Par contre, en surélevant les bâtiments, on augmente les surfaces habitables et, par là même, la rentabilité des bâtiments. Et, du

moment qu'on touche au bâtiment, on en profite pour l'assainir.

– Pourquoi utiliser du bois pour des bâtiments en pierre?

Pour trois raisons. En surélevant, la surface est réduite et l'épaisseur des murs doit être minimale. Avec du bois, l'isolation se trouve dans l'épaisseur de la paroi alors que, dans une construction traditionnelle, elle s'ajoute au mur en béton et en double l'épaisseur. D'autre part, le poids est beaucoup plus faible. Généralement, on arrive à ajouter deux niveaux sans renforcer de façon majeure les structures. Enfin, le montage est plus rapide, car il se fait à sec: il n'y a pas de ciment, ni de chape à couler. En fait, c'est le courage politique qui manque actuellement.

– Y a-t-il une différence visuelle entre la partie originale du bâtiment et la partie surélevée?

C'est une question de choix (*voir ci-dessous*). Il est possible de l'intégrer complètement à l'ancienne structure. Dans ce cas, seul un urbaniste pourra le remarquer.

– Ce concept est-il nouveau?

Non, pas vraiment. Ça se fait depuis longtemps, mais, comme il y avait de la place, on ne se posait pas vraiment de question. Il y a, en revanche, des exemples très anciens, comme les arcades de Berne, inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco. A une époque, on manquait de place. Comme la ville était fortifiée, il a fallu construire vers l'intérieur. Ce choix urbanistique a été dicté par des contingences locales. C'est un phénomène clairement urbain qu'on retrouve en France ou en Belgique, par exemple.

– Peut-on surélever n'importe quelle construction?

En principe, oui. En pratique, dans les cas où les villas se trouvent au milieu des villes, on a davantage à les raser pour densifier de manière plus importante. L'ennui, c'est souvent le manque de volonté et le nombre d'oppositions qu'on peut avoir contre une décision de surélever.

– Comment ces procédés sont-ils perçus par les professionnels du bâtiment?

Tailler une place au bois en ville

Du bois en ville? La proposition peut paraître surprenante, voire un brin provocatrice. Sans vouloir «révolutionner» les habitudes, les organisateurs de la 7^e édition du Salon Bois de Bulle veulent démontrer que le bois peut trouver sa place presque partout. S'il connaît un succès grandissant – dans la construction de maisons familiales, par exemple – le «plus vieux matériau d'avenir» peine à faire son nid en milieu urbain. Le salon veut donc offrir une réflexion sur les moyens d'en promouvoir l'utilisation.

Les organisateurs attendent 10 000 visiteurs de vendredi à dimanche, à Espace Gruyère. La manifestation a pour ambition de présenter «tout ce qu'il faut pour construire, rénover, transformer ou encore se chauffer». La thématique choisie, «Davantage de bois dans la ville», sera débattue à l'occasion d'un forum organisé lors de la journée des professionnels, vendredi.

Les 74 exposants du Salon Bois représentent la quasi-totalité des activités liées à la construction du bois. Une exposition parallèle, Technibois, s'adresse, elle, principalement aux professionnels actifs dans la menuiserie et la charpente. **NB**

Bulle, Espace Gruyère, du vendredi 6 au dimanche 8 février. De 10 h à 17 h tous les jours (samedi 18 h). Vendredi, nocturne jusqu'à 21 h. www.salonbois.ch

Très bien. Notre problème principal consiste à convaincre les propriétaires et à franchir les obstacles législatifs. Il n'est pas toujours aisé de surélever.

– Qu'en est-il des coûts d'une surélévation en bois?

De manière générale, les coûts du bois sont comparables à ceux de la construction traditionnelle. Mais monter rapidement, préfabriquer certains éléments et éviter un certain nombre de renforcements doivent permettre de réduire la facture finale. On pourra peut-être économiser 10%.

Propos recueillis par **Nicolas Beer**

Visible ou invisible? Une question de choix

■ Le canton de Fribourg réfléchit, lui aussi, dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire, à la densification du bâti. Moins urbanisé que le bassin lémanique, le canton compte très peu d'exemples de surélévation. On en trouve par contre un grand nombre à Lausanne. En voici deux.

La maison située dans le quartier de la Sallaz (*photo ci-dessous à gauche*) a subi deux transformations en 1997 et 2005. La deuxième a consisté en une surélévation de la maison pour y intégrer un atelier d'architecture. L'ancienne charpente a été remplacée par un nouvel étage. Plafonds, sol et murs sont

réalisés en bois. Ce matériau a permis de limiter le poids du deuxième niveau – qui repose sur du béton sans fers d'armature – et de réduire la durée du chantier. Pour unifier l'aspect extérieur, la maison a été recouverte de lames de peuplier.

Sur la photo de droite, la Fondation Eben Hezer. Pour faire face à

l'augmentation de ses pensionnaires, elle a décidé de surélever un bâtiment construit dans les années 1980. La couleur rouge marque la différence par rapport au bâtiment original, mais rien ne laisse supposer qu'il s'agit de bois. La façade est composée d'éléments préfabriqués revêtus de fibrociment. **NB**

